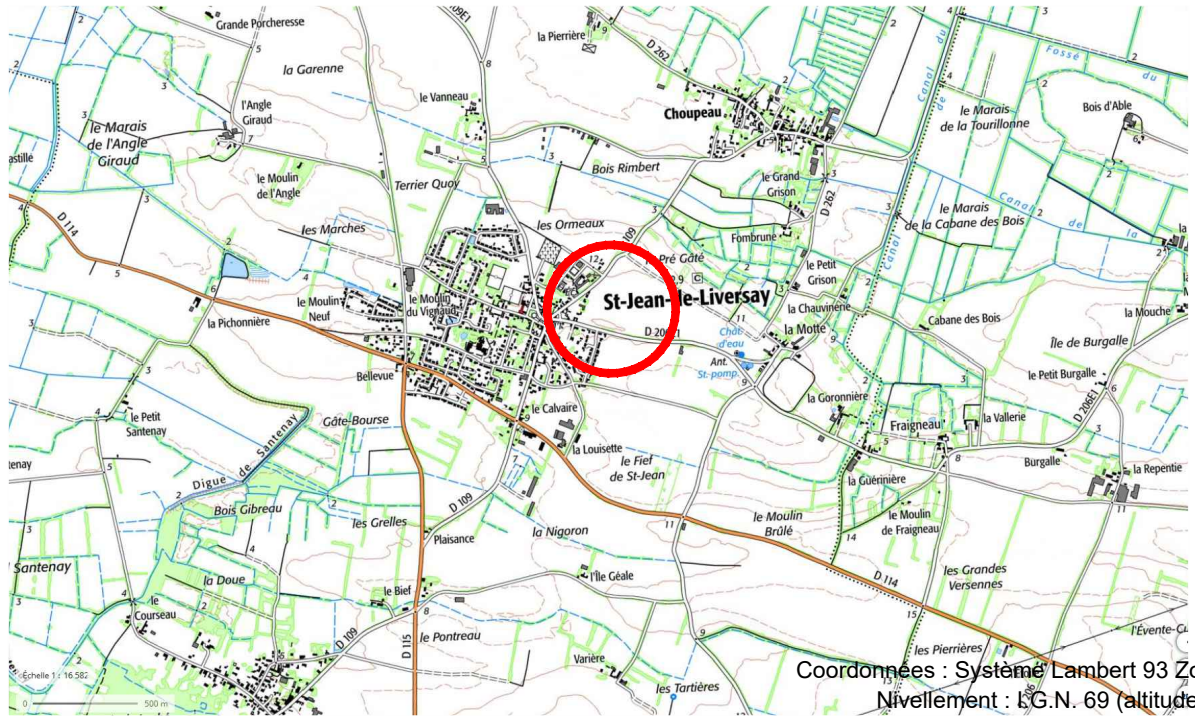
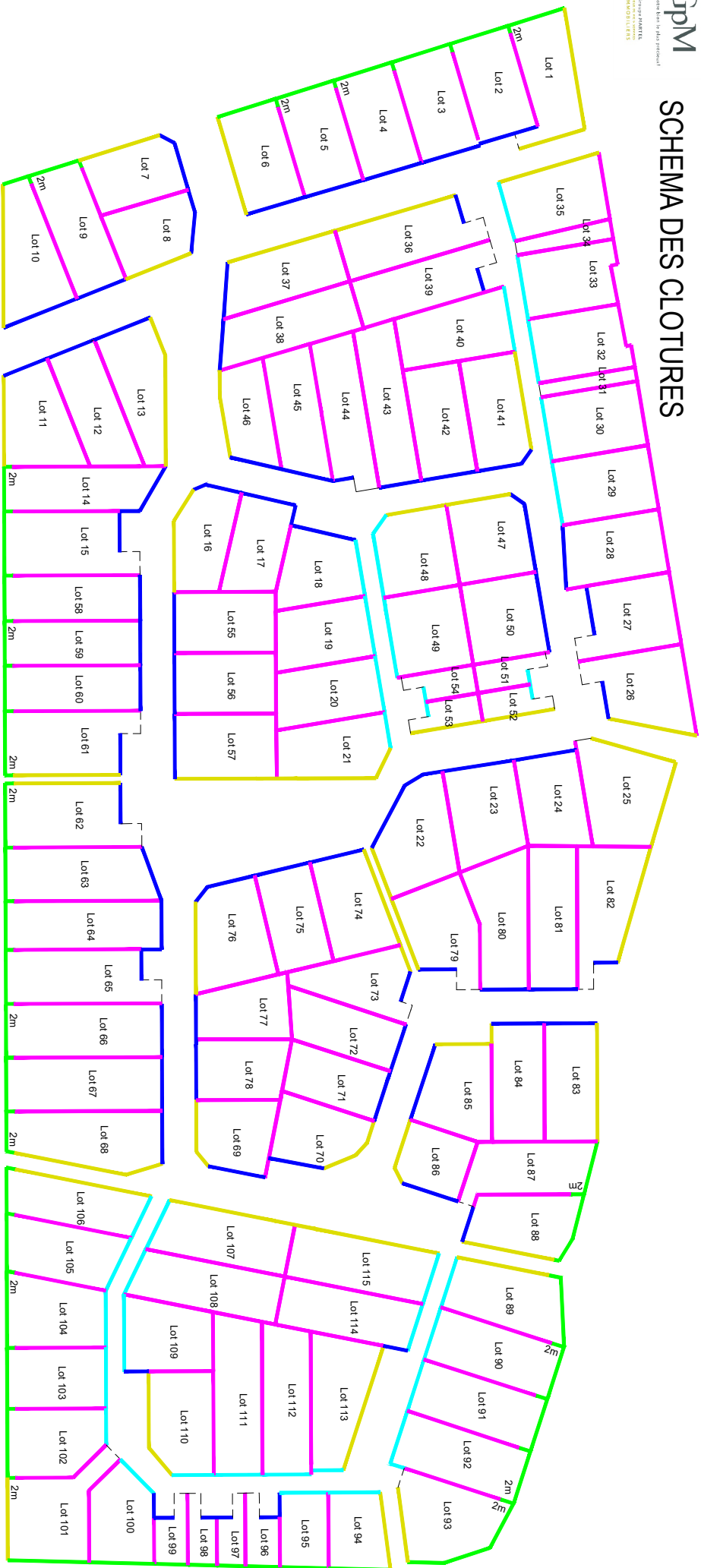
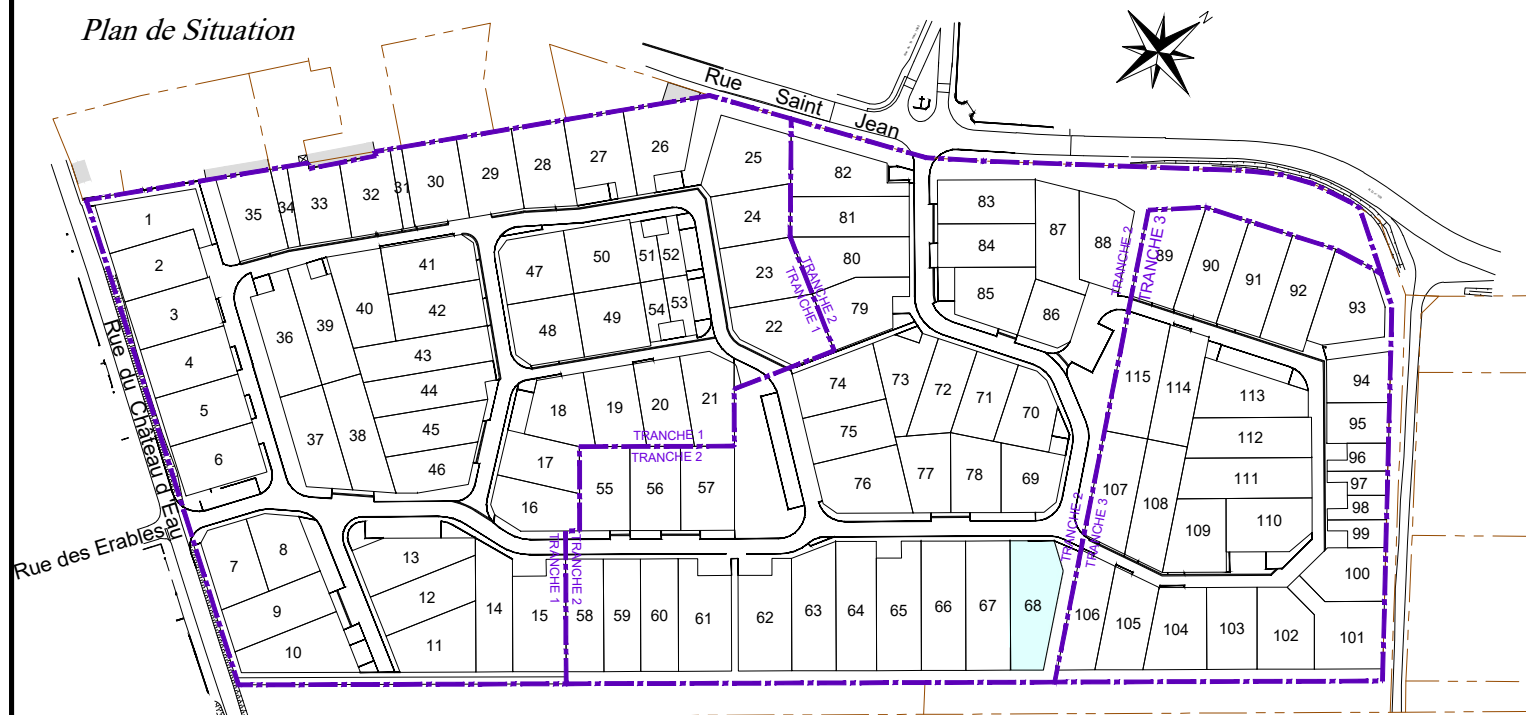


SCHEMA DES CLOTURES



Plan de Situation



	Enrobés		Massifs arbustifs
	Pelouse ou prairie		Massif de plantes tapissantes
	Stabilisé calcaire traité		Massifs arbustifs formant haie bocagère
	Agrégats sur résine		Cépées ou arbre fastigié
	Dalles béton perméable ou autre revêtement perméable		Arbre tige
	Terre pierre		Arbre haie bocagère
	Accès véhicule au lot - 5.8m X 5m Position obligatoire		Arbres à conserver
	Accès véhicule au lot - 5.8m X 6m Position obligatoire		Haie existante
	Ligne de retrait maximal de tout ou partie de la façade de présentation sur la voie interne de la construction principale.		Candélabre (positionné à titre indicatif)
	Zone inconstructible sur une largeur de Xm		Borne lumineuse
	Zone où les constructions sont limitées à une hauteur de 4.50m (hors tout).		Place de stationnement
	Dès qu'un point de la construction principale touche cette ligne, la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre d'au moins 1m² de surface pour un rez de chaussée et des fenêtres d'une surface minimum de 3m² pour une maison à étage.		Place de stationnement PMR
	Caniveau béton		Aire de présentation des conteneurs pour les parcelles opposées au sens de collecte. Position et dimension à adapter au fonctionnement
	Bordure béton		Lampadaire existant
	Marquage avec agrégats sur résine		Bassin ou noue
	Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)		Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
	Altitude projet (d'après le plan d'exécution)		Arrivée Eau Potable
	Sens de circulation		Coffret EDF (altitude voirie finie)
	Borne en bois		Boîtier de branchement Télécom
	Parcelle cadastrale		Banc
	Tranche du lotissement		Borne OGE implantée
			Borne OGE existante

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès
aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200

